

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

**DELIBERATION 2023 - COMPTES DE GESTION 2022, BUDGET
ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe ZAE dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2022 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:45 +0200
Ref:20230504_184801_1-2-O
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

**DELIBERATION 2023 COMPTE DE GESTION 2022, BUDGET
ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe ZEC dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2022 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:50 +0200
Ref:20230504_185201_1-2-O
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, *DECISIONS BUDGETAIRES* (7-1)

- ✓ **DEL.N°3/2023 COMPTE DE GESTION 2022, BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe Piscines dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2022 du budget annexe Piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:23 +0200
Ref:20230504_185202_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, *DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)*

- ✓ **DEL.N°4/2023 COMPTE DE GESTION 2022, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECLARE, que le compte de gestion budget annexe service déchets dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2022 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:53 +0200
Ref:20230504_185202_2-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjointe : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DELIBERATION 2023 COMPTE DE GESTION 2022, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

DECLARE, que le compte de gestion budget Principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2022 du budget Principal de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:48 +0200
Ref:20230504_185203_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°6/2023- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES**

Considérant la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe «ZAE » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice - présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2022 du Budget Annexe « ZAE » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2022, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	0.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2021	+ 1 316.76 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 1 316.76 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2021	- 99 721.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 99 721.00 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,
Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO
2023.05.08 16:44:05 +0200
Ref:20230504_191201_1-2-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
le 1er Vice-Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjointe : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°7/2023- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS**

Considérant la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « ZEC » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2022 du Budget Annexe « ZEC » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2022, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	78 818.04 €
Recettes de fonctionnement	117 671.25 €
Excédent de fonctionnement 2021	56 799.80 €
Virement à la section d'investissement	53 145.02 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 42 507.47 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	48 566.57 €
Recettes d'investissement	53 145.02€
Déficit d'investissement reporté 2021	39 287.02 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 34 708.57 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La

Vice-présidente,



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO
2023.05.23 22:25:24 +0200
Ref:20230523_215401_1-2-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
le 1er Vice-Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°8/2023- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS**

Considérant la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe «PISCINES » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice - présidente;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2022 du Budget Annexe « PISCINES » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe PISCINES de l'exercice 2022, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	- 780 608.53 €
Recettes de fonctionnement	+ 774 842.77 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 5 765.76 €
Excédent de fonctionnement reporté 2021	+ 47 410.96 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 41 645.20 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	- 1 762 304.77 €
Recettes d'investissement	+ 692 752.55 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 1 069 552.22€
Excédent d'investissement reporté 2021	+ 1 476 906.46 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 407 354.24 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO
2023.05.08 16:43:19 +0200
Ref:20230504_191202_2-2-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
le 1er Vice-Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°9/2023- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS**

Considérant la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe «DECHETS » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice - présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2022 du Budget Annexe « DECHETS » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe DECHETS de l'exercice 2022, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses d'exploitation	- 2 162409.92 €
Recettes d'exploitation	+ 1 831 784.56 €
Excédent d'exploitation reporté 2021	+ 171 856.99 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	-158 768.37 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	- 350 151.35 €
Recettes d'investissement	+ 209 099.93 €
Excédent d'investissement reporté 2021	+ 563 877.26€
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+422 825.84€

AUTORISE Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,
Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO
2023.05.08 16:44:13 +0200
Ref:20230504_191401_1-2-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
le 1er Vice-Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sébastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°10/2023- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES**

Considérant la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe «PRINCIPAL » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1^{er} vice - présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2022 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget PRINCIPAL de l'exercice 2022, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 260 932.39 €
Recettes de fonctionnement	1 967 291.14 €
Excédent de fonctionnement reporté 2021	+ 854 105.63 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 560 464.38 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	312 493.78 €
Recettes d'investissement	419 023.44 €
Excédent d'investissement reporté 2021	+ 662 215.21€
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 768 744.87 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO
2023.05.15 20:07:13 +0200
Ref:20230509_165802_1-2-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sébastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°11/2023- AFFECTATION DE RESULTAT, BUDGET ANNEXE SERVICE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2022 et sur les restes à réaliser 2022 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZEC 2022 comme suit :

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section d'investissement	
Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement	+ 42 507.47 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 34 708.57 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	34 708.57 €
Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	7 798.90 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique

PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:58 +0200
Ref:20230504_190601_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjointe : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1-1)

- ✓ **DEL. N°12/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE
BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2023, Budget annexe Service Déchets comme suit :

	Exploitation	Investissements
Dépenses	2 385 000.00 €	
Recettes	2 385 000.00 €	
Dépenses		573 825.84 €
Recettes		573 825.84 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:40 +0200
Ref:20230504_190802_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjointe : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1-1)

- ✓ **DEL. N°13/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE
BUDGET ANNEXE PISCINES**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

ADOpte le budget primitif 2023, Budget annexe PISCINES comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	891 645.20 €	
Recettes	891 645.20 €	
Dépenses		1 556 191.25 €
Recettes		1556 191.25 €

FIXE que l'échéance des prestations vendues et non consommées en 2023 ou en 2024 dépassera l'année 2024.

CHARGE en cas d'ouvertures partielles sectorisées, les membres du bureau communautaire d'établir la proportionnalité des prix d'entrées. Les tarifs seront arrondis.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:25 +0200
Ref:20230504_190802_2-2-O
Signature numérique
le Président



DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°14/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE BUDGET ANNEXE ZEC**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2023, Budget annexe ZEC comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	157 507.47 €	
Recettes	157 507.47 €	
Dépenses		292 856.70€
Recettes		292 856.70€

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:33 +0200
Ref:20230504_190802_3-2-O
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1-1)

✓ **DEL. N°15/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE
BUDGET ANNEXE ZAE**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2023, Budget annexe ZAE comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	101 037.75 €	
Recettes	101 037.75€	
Dépenses		99 721.00 €
Recettes		99 721.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:30 +0200
Ref:20230504_190803_1-2-O
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1-1)

- ✓ **DEL. N°16/2023- BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ADOpte le budget primitif 2023, Budget PRINCIPAL comme suit :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	2 985 354.13 €	
Recettes	2 985 354.13 €	
Dépenses		1 311 298.00 €
Recettes		1 311 298.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:55 +0200
Ref:20230504_190803_2-2-O
Signature numérique
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
06/04/2021

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°17/2023 BUDGET 2023 OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vu le vote du budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges en date du 06 avril 2023 ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la présentation détaillée réalisée par Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

PREND ACTE de la communication du budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Communautaires des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:37 +0200
Ref:20230504_190803_3-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE

Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN

M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO

M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN

Mme Anita LUTTRINGER, excusée

Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée

M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET

Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°18/2023 DETERMINATION TAUX FISCALITE 2023**

Vu le code général des Impôts ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les bases d'imposition 2023 communiquées dans la loi de finances 2023 ;

Vu l'État 1259 et les bases notifiées ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter les taux suivants.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

FIXE les taux des taxes locales 2023 comme suit :

	Taux (%) 2023
Taxe Habitation résidence secondaire	4.85
Taxe Foncière (bâti)	4.10
Taxe Foncière (non bâti)	8.69
Cotis, Foncière entreprises	4.46
Fiscalité prof. de Zone (FPZ)	22,97
Fiscalité prof. Éolienne (FPE)	

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.02 15:54:33 +0200
Ref:20230502_114402_1-2-O
Signature numérique
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance :

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjointe : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.2.2.4)

✓ **DEL. 19/2023 TAXE GEMAPI 2023 - FIXATION DU
PRODUIT ATTENDU**

Vu l'arrêté préfectoral n°228/2017, en date du 23 février 2017, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code Général des Impôts, article 1530 bis

Vu la délibération du 28 septembre 2020, instituant la taxe pour la GEMAPI

Afin de pouvoir procéder à la collecte de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; l'organe délibérant vote également le produit de la taxe par une délibération prise chaque année :

- Le produit de cette taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.
- D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges assure le suivi au sein de son budget général.

Afin de lever le produit de cette taxe, la délibération d'institution de la taxe doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, c'est-à-dire :

- Avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.
- La délibération fixant le produit de la taxe doit être prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, c'est-à-dire avant le 15 avril d'une année pour être applicable cette même année ; ici, 2023.

Le montant de cette taxe sera levé par montant additionnel sur La Taxe Foncière, la Taxe Foncière Non Bâtit et la Contribution Foncière des Entreprises.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

FIXE le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'exercice 2023, dans le respect des présentes dispositions et obligations pour un montant de 82 000 €.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.04.14 11:56:09 +0200
Ref:20230414_114402_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
NT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

**DEL. N°20 / 2023 MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE
INCITATIVE – SERVICE DECHETS**

Vu le règlement de collecte du service déchets de la communauté de communes adopté le 04 décembre 2012 , modifié le 05 novembre 2013 et le 24 juin 2014 ;

Considérant les remarques formulées par les usagers du service depuis la mise en place effective de la facturation, soit le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n°27 / 2015 du 14 avril 2015 modifiant la grille tarifaire ;

Vu les délibérations 07/2016 et 22/2017 portant modification tarifaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

FIXE les tarifs de la Redevance des Ordures Ménagères, comme suit :

Tarifs Parts Fixes	
Ménages	
1 - 2 personnes	141.95 €
3 - 4 personnes	212.92 €
5 personnes et +	283.89 €
Données manquantes	283.89 €
Résidences secondaires	283.89 €
Communes	
	5 € par habitant
Gites ≤ 5 personnes	
	70.98 €
Gites 6 à 19 personnes	
	141.95 €
Gites ≥ 20 personnes	
	318.00 €
Campings	
	8.45 € par emplacement
Centre vacances	
	4.23 € par lit
Chambres d'hôtes	
	16.91 € par chambre
Entreprises et assimilés	
Contenants de 121 à 599 litres par semaine	438.59 €
Contenants de 60 à 120 litres par semaine	206,73 €
Contenants de 60 litres par semaine	141.95 €
Sacs ou rien	141.95 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°1</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Coiffure à domicile, couture, bureau d'études, réparateur d'horloge, infirmier à domicile, taxi, bûcheron, formateur, transporteur individuel 	38.63 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°2</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors 	70.98 €

canton ou disposant de filières spécifiques. - Commerces alimentaires ambulants, agriculteurs	
Tarifs parts variables	
Prix au litre Ordures Ménagères Résiduelles	0,05 €
Prix Biodéchets à la levée	0,03 €
Bac de 120 litres	12.60 €
Bac de 180 litres	16.20 €
Bac de 240 litres	18.00 €
Bac de 400 litres	21.60 €

Tarifs des levées des ordures ménagères résiduelles	
Bac 60 Litres	3.06 €
Bac 120 litres	6.12 €
Bac 180 litres	9.18 €
Bac 240 litres	12.24 €
Bac 360 litres	18.36 €

Sac orange par 10 unités	
30 Litres	15.26 €
50 Litres	25.41 €
20 Litres	10.17 €

Puce à coller sur sac / passage avec carte RFID dans conteneur semi-enterré	
30 Litres	1.53 €

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 1 mai 2023 et jusqu'à décision contraire ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:43 +0200
Ref:20230504_191001_1-2-O
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
NT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

**DEL. N°21 / 2023 PRESTATION DECHETS – BIO DECHETS PROFESSIONNELS
– ARRET DE LA GESTION DE LA FILIERE**

Vu le règlement de collecte du service déchets de la communauté de communes adopté le 04 décembre 2012, modifié le 05 novembre 2013 et le 24 juin 2014 ;

Considérant les remarques formulées par les usagers du service depuis la mise en place effective de la facturation, soit le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n°27 / 2015 du 14 avril 2015 modifiant la grille tarifaire ;

Vu les délibérations 07/2016, 22/2017, 19/2023 portant modification tarifaire ;

Le service fournit par la Communauté de Communes sur la filière non obligatoire des biodéchets, générés par les professionnels, prendra fin au 1^{er} juin 2023. Les professionnels feront appels à d'autres prestataires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

FIXE la fin de l'organisation de la collecte des biodéchets des professionnels au 1^{er} juin 2023.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:35 +0200
Ref:20230504_191002_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
NT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEIZTLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES - (7.5.3)

DEL. N°22 / 2023 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Vu la demande de subvention des associations :

- Le secours populaire : 1 000 €
- La croix rouge : 1 000 €
- Resto du cœur : 1 077.43 € (remboursement 2022)
- Radio des Ballons : 1 200 €
- Le Théâtre du Peuple : 5 000 €
- Les Hautes Mynes : 5 000 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré ;

DECIDE l'attribution des subventions aux associations à savoir, sur l'exercice 2023 :

- Le secours populaire : 1 000 €
- La croix rouge : 1 000 €
- Resto du cœur : 1 077.43 € (remboursement 2022)
- Radio des Ballons : 1 200 €
- Le Théâtre du Peuple : 5 000 €
- Les Hautes Mynes : 5 000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CC-BHV ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:28 +0200
Ref:20230504_191002_2-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI